

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sabine Codio

<https://www.cadre21.org/membres/532fb16bfbbbed0de1d5f5164>

Date d'obtention : 2023-11-28 18:06:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

1. Ne jamais consulter des images ou vidéos pouvant potentiellement être de la pornographie juvénile.
2. Suivre le protocole pour établir les faits et ne pas nuire à une possible enquête.
3. Si ce sont des aprents qui viennent me voir, les diriger vers le service de police.
4. La méthode sexto est un protocole qui favorise le travail de collaboration et une démarche claire

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes interventions seront structurées et impartiales.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Être bienveillante et dans un processus d'interventions éducatives